



Département du
Haut-Rhin

Arrondissement
de Ribeauvillé

Nombre des
Membres
du Conseil
Municipal
élus :

15

Nombre des
Membres
qui se trouvent
en fonction :

15

Nombre des
Membres
qui ont assisté
à la séance :

11

COMMUNE DE FRELAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Aurélien ANCEL, M. Jean-Claude BARADEL,
M. Jean Louis BARLIER, M. Michel BATOT,
Mme Sylvie BERTRAND, M. Christian COUTY, Mme Serena JUNG,
Mme Laëtitia KAMPER, Mme Martine THOMANN,
M. Jean-Claude VILMAIN, Mme Christiane WERTENBERG

Membres absents excusés :

Mme Virginie BECOULET, M. Patrick FEIG (procuration donnée à
Mme Serena JUNG), Mme Véronique KLOSS, M. Roger STOFIQUÉ

La séance est ouverte à 20h20

Délibération N°1 :

**Approbation du compte-rendu de la séance
du 20 octobre 2014**

➤ **Vu le Code Général des collectivités territoriales**

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2014.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°2 :

DPU

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de ne pas exercer son droit de préemption pour le bien cadastré section 4 N°280/6 – Zone artisanale – Le Baa.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°3 :

DPU

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de ne pas exercer son droit de préemption pour le bien cadastré section 1 N°731, 732, 733, 734, 735 et 688.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°4 :
Demande de subvention – ravalement de façade

Monsieur et Madame JUNG (5 Préchamps) demandent une subvention municipale pour le ravalement de façade de leur habitation.
La règle étant qu'il soit attribué une subvention de 10% du montant de la facture avec pour maximum la somme de 225€.

Le montant de la facture se monte à 6 480.10€.

Madame Serena JUNG, Conseillère Municipale est sortie de la salle et n'a pas participé au vote

-
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
 - **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'attribuer une subvention municipale de 225€ à Monsieur et Madame JUNG pour le ravalement de façade de leur habitation au 5 lieu dit Préchamps.
 - **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°5 :
Demande de subvention –
Enfouissement des branchements électriques – ERDF

Monsieur Bastien PIERREVELCIN (6 rue de la Chaude Côte) demande une subvention municipale pour l'enfouissement des branchements électriques de son habitation par ERDF.

Tout en considérant que ces travaux contribuent à l'amélioration esthétique du village, la règle étant qu'il soit attribué une subvention de 15% du montant de la facture avec pour maximum la somme de 300€.

Le montant de la facture se monte à 1 553.90€.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'attribuer une subvention municipale de 233.09€ à Monsieur Bastien PIERREVELCIN pour l'enfouissement des branchements électriques de son habitation au 6 rue de la Chaude Côte.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné

Délibération N°6 :
Achat d'une parcelle communale

Monsieur Jean-Louis SPIESER (8 rue de la Simboule) demande dans son courrier du 06 octobre 2014 à pouvoir acquérir la parcelle communale cadastrée section AA N°110 d'une contenance de 31 ca. La commune avait pour objet jusqu'à présent d'y installer un banc à destination des promeneurs.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'émettre un avis favorable quant à la vente de la parcelle communale cadastrée section AA N°110 d'une contenance de 31 ca à M. Jean-Louis SPIESER.
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de fixer le prix de vente de ladite parcelle lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- **INDIQUE** (à l'unanimité des membres présents) qu'il sera exigé une servitude de passage pour l'accès au compteur ERDF présent sur ladite parcelle.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné

Délibération N°7 :
Location de parcelles communales – gré à gré

Dans le cadre de la location de parcelles communales en gré à gré (principalement aux agriculteurs), la trésorerie fait savoir à la commune qu'il est désormais impossible d'établir un titre de recettes pour une somme inférieure à 5€. Certaines parcelles communales louées en gré à gré sont concernées. Un nouveau tableau de répartition est proposé au Conseil Municipal, il se décompose comme suit :

NOMS ADRESSES	A PERCEVOIR Détails de la somme		TOTAL
	Nature	Surfaces en ares	
André ANCEL 126 Grand'Rue - FRELAND	Pré	10.00	GRATUIT
BARADEL JC La Halle – FRELAND	Landes	592.47	61.00€
BARLIER Cédric Grandmont – FRELAND	Pré Landes	935.20	113.50€

COUTY Christian Codongoutte - FRELAND	Pré Landes	970.80	96.60€
DIDIERJEAN GAEC Christian Le Chêne - FRELAND	Pré	95.00	19.40€
EARL Les Issues FRELAND	Pré Landes	1402.32	160.10€
GANTER Dominique La Taupré - FRELAND	Pré	5.00	GRATUIT
GRANDJEAN Jeannot La Queue de l'A - FRELAND	Pré	13.00	5.00€
GRISS Laurent Le Fossé - LAPOUTROIE	Pré Landes	263.00 108.00	36.80€
HANSEN JEAN-JACQUES Chaude Côte - FRELAND	Pré	3.00	GRATUIT
HAXAIRE André La pierre Combelle FRELAND	Pré	2.00	GRATUIT
HOTZ Thierry Choé - FRELAND	Pré	16.00	5.00€

JACKY Thierry Le Kalblin - FRELAND	Pré	100.00	10.10€
---------------------------------------	-----	--------	--------

JOANNES Monique Route de Fesches MEZIRE 90120	Pré	5.00	GRATUIT
LAURENT Gaetan La Taupré - FRELAND	Landes	668.00	83.00€
LAURENT Jean-François La Taupré – FRELAND	Pré Landes	389.56	74.60€
LAURENT Marie-Claire 3 rue de Rahling 57410 BENING	Landes	30.00	30.50€
LOING Clément 305 Schalandos 68650 LAPOUTROIE	Pré	31.00	10.40€
OTTAWA Irène Le Kalblin - FRELAND	Pré	4.00	5.20€
WURTZ Serge Le Kalblin - FRELAND	Landes	10.00	GRATUIT

Monsieur Christian COUTY, Conseiller Municipal est sorti de la salle et n'a pas participé au vote.

Monsieur Jean-Claude BARADEL, Conseiller Municipal est sorti de la salle et n'a pas participé au vote.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'approuver le tableau (ci-dessus) de répartition des locations gré à gré de terrain communaux.
- **AUTORISE** le Maire (à l'unanimité des voix des membres présents) à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°8 :
Montant des frais de protection des peuplements forestiers
(Lots 1 & 2)

Vu l'état présenté par l'ONF concernant les dépenses applicables aux lots de chasse N°1 et 2 pour la protection des peuplements forestiers.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'approuver l'état présenté par l'ONF concernant les dépenses applicables aux lots de chasse N°1 et 2 pour la protection des peuplements forestiers.
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de demander le remboursement de ces frais aux adjudicataires des lots concernés se montant pour l'année 2013 à :
 - 4210,11€ pour le lot N°1 – FREY (le maximum étant de 5670€)
 - 925.06€ pour le lot N°2 – MAECHLING (le maximum étant de 3270€)
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°9 :
Validation des bons de Noël

Comme chaque année, la commune attribue des bons de Noël aux retraités communaux (ou veuf/veuve) ainsi qu'à l'agent ONF de la commune.

Les bénéficiaires sont :

Veuve de bûcheron décédé en service

Mme Isabelle HAXAIRE : 300€

Agents retraités ayant plus de 30 années de service

M. Alphonse PETITDEMANGE : 93€

M. André BERTRAND : 93€

M. Jean Blaise COUTY : 93€

Mme Anne-Marie HAXAIRE : 93€

Mme Nicole HAXAIRE : 93€

M. Pierre PARMENTIER : 93€

Agents retraités ayant entre 15 et 30 années de service

Mme Séraphine GEORGES : 48€

M. André ANCEL : 48€

Agents retraités ayant moins de 15 années de service

Mme Denise LAURENT : 35€

Mme Denise JOANNES : 35€

Mme Denise RETTIG : 35€

M. Bernard HERQUE : 35€

Mme Carmen PAROLINI : 35€

Mme Paulette ANCEL : 35€

Agents ONF

M. Christian PHILIPPS : 35€

Monsieur Christian COUTY, Conseiller Municipal est sorti de la salle et n'a pas participé au vote.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
DECIDE (à l'unanimité des membres présents) d'approuver la liste présentée des bénéficiaires des bons de Noël pour l'année 2014.
DECIDE (à l'unanimité des membres présents) d'en valider les montants.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°10 :
Modifications budgétaires

Depuis le mois de juillet, le versement des contributions directes (compte 73111) est diminué du prélèvement du « fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » (compte 73925). Pour l'année 2014, le FPIC est de 10 206€.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
➤ **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de prendre une décision modificative pour :
- Ouvrir des crédits budgétaires au compte 73925 à hauteur de 10 206€
- Etablir un mandat pour ce même montant et un titre au compte 73111

De même concernant les dépenses 1% ONF sur vente dois.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
➤ **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de prendre une décision modificative pour :
- Ouvrir des crédits budgétaires au compte 668 à hauteur de 1200€
- Etablir un mandat pour ce même montant et un titre au compte 7022.

AUTORISE (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°11 : Indemnités du Chef de Corps

Vu l'arrêté du 27 septembre 2013 qui fixe le taux de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires à 11.43€ pour les officiers (Chef de corps).

Vu la délibération N°10 du 30 octobre 2013 qui accordait au chef de Corps une indemnité de 422.91€ (37 vacances).

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'attribuer une indemnité horaire au chef de Corps de Fréland d'un montant de 422.91€ correspondant à 37 vacances de 11.43€.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

----- Délibération N°12 : Tarif de l'eau – Redevance anti-pollution

L'agence de l'eau Rhin-Meuse fait part à la commune du nouveau taux de redevance anti-pollution applicable aux abonnés de l'eau à partir du mois de janvier 2015. Ce dernier passera d'un taux de 0.359€ M3 à celui de 0.363€ M3 soit une augmentation de 0.004€ M3.

Récapitulatif de l'ensemble des taux applicables au 1^{er} janvier 2015.

Prix de l'eau : 1.09€ M3 (Délibération N°6 du 04 juin 2014)

Redevance assainissement : 1.04€ M3 (Délibération N°6 du 04 juin 2014)

Redevance anti-pollution : nouveau taux de 0.363€ M3

Taxe pour modernisation des réseaux : 0.274€ M3 (Délibération N°6 du 04 juin 2014)

Total du prix de l'eau : 2.767€ M3

Location de compteurs d'eau : 5€/semestre

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'appliquer une augmentation de 0.004€ M3 à la redevance anti-pollution de l'eau soit un nouveau taux de 0.363€ M3.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

----- Délibération N°13 : Redevance camping – Chiffre d'affaires – saison 2014 (avril à octobre)

Habituellement, il convient de procéder à la redevance due par le gérant du camping municipal (M. Gildas DOUAULT) en faveur de la Municipalité. Cette dernière s'établit à partir du chiffre d'affaires réalisé durant la saison passée.

Le montant total de la saison 2014 du camping municipal se monte à **12 619.71 Euros**. La convention établit entre la Municipalité et le gérant impose une redevance de 2500 Euros pour 15 000 Euros de chiffre d'affaires réalisé. Par proportion, **le montant 2014 de la redevance se monte donc à 2103.29 Euros**.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de demander à M. Gildas DOUAULT (gérant du camping municipal) la somme de 2103.29 Euros correspondant au montant de la redevance envers la Municipalité pour la saison 2014 comme le stipule la convention unissant les deux parties.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°14 :
Procédure d'élaboration du PLUI

Vu la réunion Bureau de la CCVK du 23 octobre dernier consacrée à la démarche de PLUI / projet de territoire et son CR

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) d'émettre un avis favorable quant à la démarche proposée par le Président de la CCVK dans le cadre de l'élaboration du PLUI.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°15 :
Prolongation d'une concession d'occupation du Domaine Public

Vu la concession d'occupation du Domaine Public de Monsieur Barth Jean-Paul qui arrive à expiration le 31 décembre 2014.

Vu son souhait de renouvellement de ladite concession par ce dernier pour une durée de neuf années.

Cette dernière permet l'autorisation d'édifier un abri à bois sur la parcelle cadastrée section AB N°40 en bordure de la rue de la Combe. Le concessionnaire devait verser une redevance de 15 €uros par an.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- DECIDE** (à l'unanimité des membres présents) de renouveler aux mêmes conditions la concession du Domaine Public de Monsieur Bart Jean-Paul pour une durée de 9 années du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024.
- AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,



Jean-Louis BARLIER